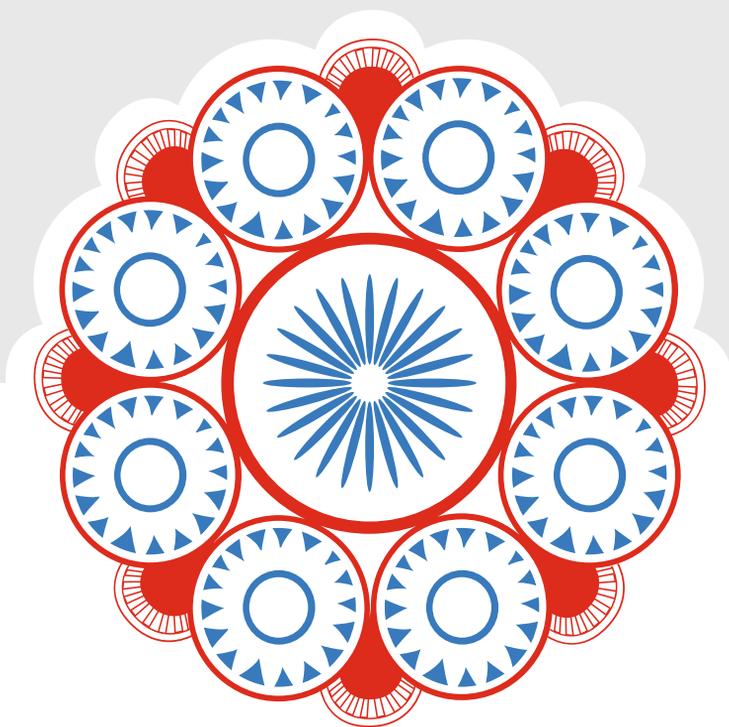


# PARAGUAY 2022-2024



**CANDIDAT AU CONSEIL  
DES DROITS DE L'HOMME  
DES NATIONS UNIES**



Ministerio de  
**RELACIONES  
EXTERIORES**

**GOBIERNO  
NACIONAL**

*Paraguay  
de la gente*



## OUVERTURE + COOPÉRATION + DIALOGUE

La République du Paraguay présente sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2022-2024, dans le cadre des élections qui auront lieu en 2021, pendant la 76e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le Paraguay a fondé son action et ses initiatives sur trois axes principaux au sein du Conseil:

- **Ouverture et collaboration** avec tous les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme, en encourageant la transparence et l'accès à l'information, ainsi qu'une participation active au mécanisme d'Examen périodique universel.
- **Coopération avec les initiatives** du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la promotion de l'assistance technique et de la coopération entre les États pour le renforcement des capacités de suivi et de mise en œuvre des recommandations sur les droits de l'homme.
- **Dialogue avec la société civile**, en prenant des mesures importantes pour renforcer les échanges constructifs afin de progresser dans une culture démocratique et de protéger les secteurs les plus vulnérables.

PARAGUAY RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT ET SA COLLABORATION OUVERTE ET TRANSPARENTE AVEC LE MÉCANISME DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL; IL A ACCEPTÉ LA PRESQUE TOTALITÉ DES RECOMMANDATIONS REÇUES AU COURS DES DEUX PREMIERS CYCLES (2011 ET 2016), ET IL EST EN TRAIN D'EXAMINER LES 210 RECOMMANDATIONS REÇUES AU COURS DU TROISIÈME CYCLE (2021).



# OUVERTURE

**Le Paraguay** mise sur le multilatéralisme en tant qu'outil essentiel pour progresser de manière constructive par le biais de processus de dialogue, d'échange, d'accords et de consolidation d'un agenda global des droits de l'homme qui transforme la communauté internationale en sociétés toujours plus respectueuses, inclusives et solidaires.

**Le Paraguay** a valorisé les recommandations reçues des Organes de Traités et des procédures spéciales créés par le CDH, et comme preuve de sa volonté absolue de collaborer avec les mécanismes internationaux de protection, il maintient, depuis 2003, son invitation ouverte et permanente aux titulaires des mandats.

Il apprécie également la présence du Bureau du Conseiller du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans le pays, avec lequel il entretient un dialogue ouvert.

PARAGUAY PARTICIPE ACTIVEMENT AUX PROCESSUS DE RÉVISION DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES AUTRES PAYS, EN FAISANT DES RECOMMANDATIONS CONSTRUCTIVES ET EN ASSUMANT DE FAÇON RESPONSABLE LE SUIVI D'EUX À TRAVERS LES DIFFÉRENTS CYCLES.



## + TRANSPARENCE + INFORMATION

**Le Paraguay** entretient une collaboration constante avec les organes créés en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme. Il s'acquitte régulièrement de ses obligations en matière de présentation des rapports périodiques; il coopère de bonne foi dans le cadre des procédures de communication individuelles soumises aux organes dont il a accepté la compétence et assure sérieusement le suivi des recommandations formulées par ces organes.

**Le Paraguay** promeut la liberté d'expression, le libre exercice des fonctions des médias et les mécanismes de protection du travail des journalistes, par le biais d'initiatives spécifiques, telles que la signature de la Lettre d'Intention sur la sécurité des journalistes entre les trois pouvoirs de l'État paraguayen et l'UNESCO, et des lois nationales pour la protection des travailleurs de la presse.

PARAGUAY S'EST ENGAGÉ À L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE ET À LA TRANSPARENCE. IL A UN PLAN NATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET UNE LOI POUR LE LIBRE ACCES DES CITOYENS À L'INFORMATION PUBLIQUE ET À LA TRANSPARENCE. CELA A CONTRIBUÉ, SUR D'AUTRES ASPECTS, À AMÉLIORER SA POSITION DANS LE CLASSEMENT SUR LA CORRUPTION DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL AU COURS DES ANNÉES RÉCENTES.



## + FEMMES

**Le Paraguay** parraine la participation d'experts et d'expertes aux commissions et Comités des systèmes des droits de l'homme de l'ONU et de l'OEA, en accordant la priorité à l'égalité des sexes. Le Paraguay encourage une plus grande participation des femmes dans les sphères de décision.

En 2016, Tania Abdo a été élue pour le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. En 2019, elle a été élue vice-présidente du Comité et réélue pour la période 2021-2024. Actuellement, le Paraguay soutient la candidature de Myriam Peña à la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

**LE 75% DES CANDIDATS EXPERTS  
INDEPENDENTS DE PARAGUAY A L'ONU ET  
A L'OEA ONT ÉTÉ FEMMES.**

# PARAGUAY

# SIMORE PLUS

SISTEMA DE MONITOREO DE RECOMENDACIONES  
DERECHOS HUMANOS Y DESARROLLO SOSTENIBLE

## + DROITS DE L'HOMME + DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Le SIMORE Plus** est un mécanisme interinstitutionnel permanent qui facilite le suivi d'environ 1600 recommandations, provenant à la fois du Système Universel et du Système Interaméricain, en les reliant aux Objectifs de Développement Durable et à leurs cibles, en plus de fournir un espace de participation pour la société civile.

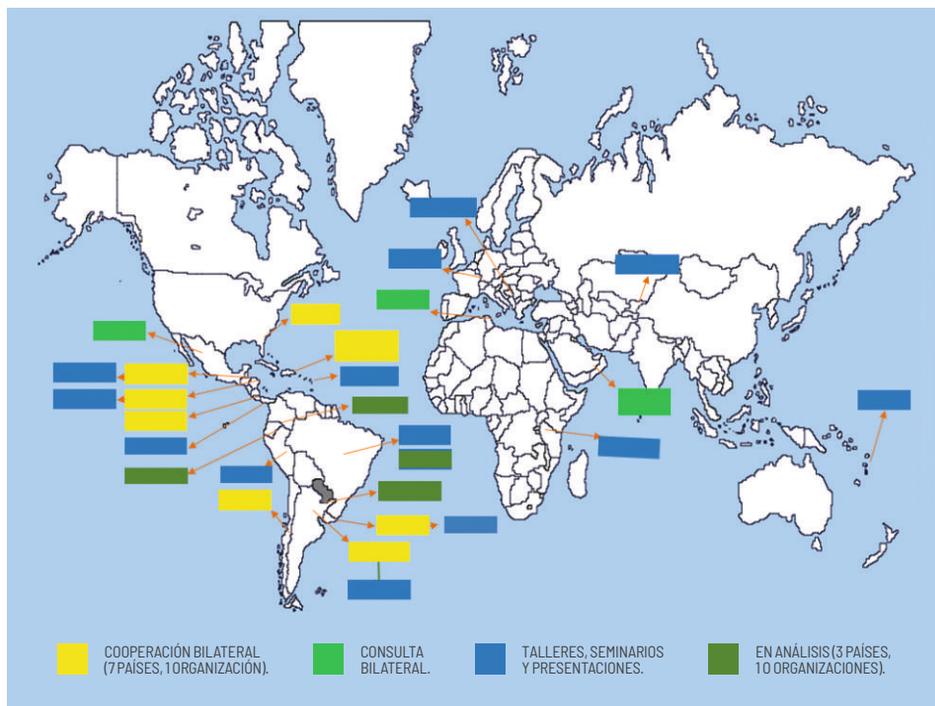
Il se repose sur une plate-forme informatique d'accès public en ligne, qui fonctionne sur la base d'un réseau d'environ 167 points focaux de quelque 72 institutions des trois Pouvoirs de l'État et des organes supplémentaires.

**Le Paraguay** promeut et appuie, au sein du Conseil, les initiatives de coopération internationale sur les droits de l'homme. Il soutient aux titulaires de mandat, l'abolition de la peine de mort, la lutte contre la pauvreté, le droit à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à un logement digne et à un environnement sain.

Le Paraguay promeut les droits des enfants et des adolescents, des femmes, des peuples autochtones, des défenseurs des droits de l'homme, des personnes handicapées, des personnes âgées, la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et les garanties de non-répétition ainsi que le Droit International Humanitaire, entre autres.

**COMISIÓN  
DS PARAGUAY**  
#ParaguaySostenible

L'AGENDA 2030 A UNE TRANSCENDANCE SINGULIÈRE POUR  
LE PARAGUAY PARCE QU'ELLE SE CONSTITUE DANS UNE GUIDE  
TRANSVERSALEMENT LIÉE AUX DROITS DE L'HOMME, RECONNUS DANS  
PLUSIEURS INSTRUMENTS INTERNATIONAUX. POUR CET AGENDA  
AMBITIEUSE, LA COMMISSION INTERINSTITUTIONNELLE DES ODD PARAGUAY  
A ÉTÉ CRÉÉE EN 2016 POUR LA MISE EN ŒUVRE, ET LE SUIVI DES ODD.



## COOPÉRATION + ÉCHANGE + APPRENTISSAGE

**Le Paraguay**, basé sur l'expérience acquise à travers le SIMORE, a installé la thématique des NMIRF au Conseil des droits de l'homme. En tant que membre durant la période 2015-2017, puis en 2019, il a dirigé les résolutions A/HRC/RES 30/25 (2015), A/HRC/RES/36/29 (2017) et A/HRC/RES 42/30 (2019), visant à promouvoir la coopération internationale par rapport aux mécanismes nationaux de ce genre.

**Le Paraguay** a été présenté comme un "pays exemple" lors de la 28e session du Conseil des droits de l'homme, en raison de la bonne pratique qui représente la mise en place du SIMORE Plus, qui concrétise la reconnaissance du rôle fondamental joué par les Mécanismes Nationaux de suivi, d'établissement de rapports et de mise en œuvre (NMIRF), pour collaborer de manière significative avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, garantissant un plus grand impact de leurs recommandations.

LE PARAGUAY A SOUTENU LE HAUT-COMMISSARIAT EN PARTAGEANT L'EXPÉRIENCE SIMORE PAR LE BIAIS DE SÉMINAIRES ET DE WORKSHOPS DESTINÉS AUX PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD, D'AMÉRIQUE CENTRALE, DES CARAÏBES ANGLOPHONES, DES PAYS LUSOPHONES, D'AFRIQUE DE L'EST ET DU NORD, D'ASIE CENTRALE ET DU PACIFIQUE.

**PARAGUAY**  
**PARAGUAY**



**OIPYTYVÕ**  
**COOPERA**

**SIMOREH**  
SISTEMA DE MONITOREO DE RECOMENDACIONES  
EN DERECHOS HUMANOS HONDURAS

Gobierno de Chile  
**SIMORE**  
Sistema de Monitoreo de Recomendaciones  
en Derechos Humanos

URUGUAY  
**SIMORE**  
SISTEMA DE MONITOREO DE RECOMENDACIONES

**SIMORED**  
Sistema de Monitoreo de Recomendaciones en Derechos Humanos  
REPÚBLICA DOMINICANA

**COSTA RICA**  
**SIMOREPLUS**  
Sistema de Monitoreo de Recomendaciones  
en Derechos Humanos

**SIMOREG**  
Sistema de Monitoreo de Recomendaciones para Guatemala de los  
Gobiernos de Honduras y Guatemala

**SIMOREPLUS**  
Sistema de Monitoreo de Recomendaciones en  
Derechos Humanos

## + COOPÉRATION SUD-SUD

**Le Paraguay**, met en œuvre un programme de coopération et d'assistance technique bilatérale Sud - Sud appelé SIMORE PARAGUAY, visant à développer et à mettre en place des mécanismes de suivi des recommandations internationales en matière de droits de l'homme sur la base de l'expérience nationale.

Il a exécuté le programme de coopération technique SIMORE PARAGUAY dans plusieurs pays d'Amérique latine: Argentine, Chili, Costa Rica, Guatemala, Honduras, République dominicaine et Uruguay.

**SIMORE**  
INTERAMERICANO

LE PARAGUAY A COOPÉRÉ AVEC LA COMMISSION  
INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (CIDH)  
POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN  
DE RECOMMANDATIONS (SIMORE INTERAMÉRICAIN)  
QUI FACILITE LE SUIVI RÉGIONAL DES RECOMMANDATIONS  
DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN DE PROMOTION ET  
DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME.



## DIALOGUE + ENTENDEMENT + ACCORD

**Le Paraguay** a créé des espaces permanents de dialogue et d'échanges avec la société civile, dans le cadre de la Commission interinstitutionnelle pour l'application des jugements et recommandations internationaux (CICSI), du Réseau des droits de l'homme du Pouvoir Exécutif; et la plate-forme OSC Plus intégrée en tant qu'innovation du SIMORE Plus.

Ces espaces partagés servent de plate-forme pour l'échange de vues et d'expériences et permettent la compréhension avec la société civile. Ils contribuent également à la mise en place d'institutions qui permettent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux normes élevées de protection des droits de l'homme.

Dans le cadre du Système interaméricain des droits de l'homme, **le Paraguay** a encouragé la conclusion d'accords de règlement à l'amiable. Environ 40 % du nombre moyen de pétitions et de cas traités par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) relèvent de ce mécanisme. L'expérience paraguayenne dans ce domaine a été considérée comme une bonne pratique au niveau régional.

**LE PARAGUAY A FAVORISÉ UNE NETTE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ORGANISMES ET D'ENTITÉS DE L'ÉTAT QUI ONT INCORPORÉ DANS LEUR STRUCTURE ORGANISATIONNELLE UN BUREAU OU DÉPENDANCE SPÉCIALISÉ DANS LES QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, PERMETTANT UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET TOUS LES AUTRES SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ.**



## PARAGUAY S'ENGAGE À...

Renforcer **le système multilatéral en tant qu'instrument de promotion et de protection des droits de l'homme**, en favorisant le dialogue, la négociation, l'ouverture et la recherche du consensus.

Soutenir et encourager **les initiatives visant à universaliser les ratifications des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme**, ainsi que les invitations permanentes ouvertes aux procédures spéciales.

Renforcer la **collaboration avec les organes des traités** en soumettant les rapports périodiques pertinents et en donnant suite à leurs recommandations.

Continuer l'appui aux travaux des **titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme** et maintenir l'invitation ouverte et permanente adressée par le Paraguay depuis 2003.

Encourager et soutenir les initiatives visant à répondre à des situations graves en matière de droits de l'homme et à **améliorer les normes internationales de protection des droits de l'homme, particulièrement en faveur des groupes les plus vulnérables.**



## PARAGUAY S'ENGAGE À...

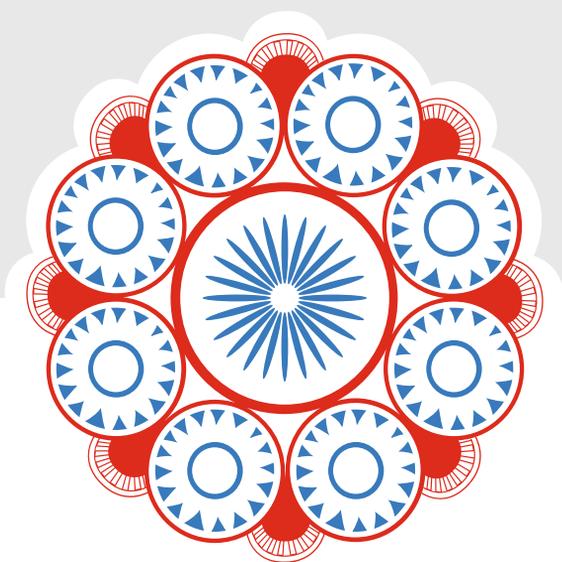
Encourager **la coopération et l'assistance technique internationales pour le renforcement des capacités en tant qu'instrument utile pour faciliter la mise en œuvre effective des droits de l'homme**, notamment en renforçant le programme de coopération en matière de mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapport et de suivi.

Poursuivre les efforts visant à **renforcer les institutions** et continuer le processus d'élaboration d'indicateurs des droits de l'homme.

Favoriser **le dialogue avec la société civile et sa participation aux travaux du Conseil**, en reconnaissant son rôle et en soutenant des initiatives contre toute forme de représailles.

Continuer à **renforcer le mécanisme national et la mise en œuvre, le rapport et le suivi du SIMORE Plus**, en tant qu'outil de renforcement de l'impact des actions de l'État sur le terrain.

Renforcer **le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, plans et programmes axés sur les droits de l'homme**, en s'efforçant de surmonter les difficultés pour les mettre en œuvre.



**RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY**  
**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
**UNITÉ GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME**  
(59521) 414 8743  
ddhh@mre.gov.py  
[www.mre.gov.py](http://www.mre.gov.py)



Ministerio de  
**RELACIONES  
EXTERIORES**

**GOBIERNO  
NACIONAL**

*Paraguay  
de la gente*